

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 24 janvier 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

**Délibération n° 2022-07**

**Objet de la délibération : Délibération relative à l'adhésion 2022 de la Communauté d'agglomération au Comité National Français de l'ICOM (Conseil International des Musées)**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier, à quinze heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

**Absents excusés :** ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, BRINGANT Gilbert donne procuration à HOFFMANN Olivier

**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n°2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire pour « décider de l'adhésion et du versement des cotisations aux associations ou aux organismes de droit privé ne nécessitant pas la désignation de représentant de la Communauté d'Agglomération. » ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'équipements culturels dont les Musées et Centre d'arts ;

CONSIDERANT que le Comité national français de l'ICOM œuvre à représenter, promouvoir les musées et à accompagner les adhérents dans leurs missions professionnelles : gestion des collections, accueil de publics élargis, formation et intégration de nouveaux métiers, adoption des nouvelles technologies, recherche de financement ;

CONSIDERANT que cette adhésion permettra à l'ensemble des agents du Service Musées et Centres d'art de bénéficier de ressources, supports et visites concernant les musées et centres d'art ;

CONSIDERANT que la cotisation 2022 de membre institutionnel à l'ICOM pour les Musées et Centres d'Art s'élève à 620 € et est prévue au BP 2022 ;

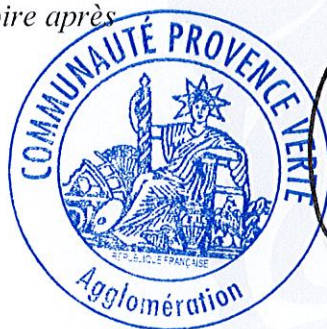
**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au Comité national français de l'ICOM (Conseil International des Musées) sis 13, rue Molière – 75001 PARIS, pour l'année 2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire,
- de dire que le montant de la cotisation, pour 2022, est fixé à 620 €,
- et de dire que le montant de la cotisation est prévu au budget 2022 de la Communauté d'Agglomération.

**Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 24 janvier 2022

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND